

# La Mandature 2013 → 2016

## L'Instance Dirigeante

La **FFMJSEA** est administrée par une instance dirigeante composée de 20 membres élus pour 4 ans par l'Assemblée Générale à son Congrès.

## Le Bureau

**Gérard DUROZOY**, *Président*

**Guy CHAMBRIER**, *Vice-président délégué*

**Jacques BONNET**, *Vice-président*

**Micheline SAFFRE**, *Vice-présidente*

**Michèle SCHAELLER**, *Secrétaire générale*

**Jacques SEGUIN**, *Secrétaire général adjoint*

**Jean CHARPENTIER**, *Trésorier général*

**Albert CONTINI**, *Trésorier général adjoint*

## Les Membres

Solange AMARENCO

Jean-Michel AUTIER

Pierre CHABAS

Jean-Claude CLADEL

Alain COCU

Sylvie GRANGEON

Hervé GUYOMARD

Jean MEUNIER

Patricia MICHALAK

Louis OURS

Mireille PICHÉREAU

Francis REDOU

## La Communication

La **FFMJSEA** édite une revue trimestrielle « **Le Médaille** », qui est l'organe officiel et un lien de communication avec les Comités Régionaux et Départementaux et l'ensemble de ses licenciés.

Elle diffuse une « **Lettre mensuelle aux Comités** ».

La **Fédération** a mis en place un **site internet grand public** et un **site intranet** à destination de ses Comités Régionaux et Départementaux.

# Les Comités

Les Comités Régionaux et Départementaux sont les représentants officiels de la Fédération sur l'ensemble du territoire national. A ce titre ils sont les relais des objectifs fédéraux et entreprennent des actions innovantes conformes à ces derniers.

## Les Comités Régionaux

Ils ont pour mission principale de coordonner les activités des Comités Départementaux de leur ressort territorial et de les réunir plusieurs fois par an. Chaque Comité Régional dispose d'un quota spécifique de médailles.

## Les Comités Départementaux

Ils sont les représentants officiels de la Fédération. Eux aussi disposent d'un quota spécifique de médailles et participent à la commission départementale d'attribution des médailles de bronze. Ils doivent également être associés à l'élaboration des propositions de médailles d'argent et d'or.

**C'est auprès de son Comité Départemental qu'un médaillé peut prendre sa licence.** Adhérer au Comité, c'est un signe de reconnaissance, y compris jeunes et seniors, c'est reconnaître les valeurs de l'amitié, de la générosité et de la tolérance, et c'est aussi participer à la promotion du bénévolat et de l'engagement.

Pour plus d'information,  
contactez votre Comité Départemental :



Médaillés  
de la Jeunesse, des Sports  
et de l'Engagement Associatif

Reconnue d'Utilité Publique le 9 juillet 1958

La seule Fédération habilitée à représenter les titulaires d'une distinction honorifique de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République et des Ministres en charge de la Jeunesse et des Sports.



3 objectifs...

...3 R

- X Représenter**  
tous les récipiendaires, du Mérite Sportif à la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif
- X Rassembler**  
le maximum d'entre eux et favoriser les liens de Solidarité et d'Amitié
- X Réussir**  
tous ensemble le développement et la promotion des activités de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

Siège Social et Administratif FFMJSEA  
95, avenue de France • 75650 PARIS Cedex 13  
Tél. 01 40 45 90 38 et 01 40 45 90 48  
Courriel : ffmjsnational@yahoo.fr • Site internet : www.ffmpeg.fr



## La FFMJSEA

### Une histoire

La Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif est l'héritière de la Médaille d'Honneur de l'Éducation Physique, créée le 4 mai 1929 par le Président de la République, Gaston DOUMERGUE.

C'est Henri SCHUMACHER qui, en 1951, crée et prend la présidence de l'Association Nationale des Médaillés de l'Éducation Physique et des Sports, ANMESP, qui sera successivement la FNMJS, la FFMJS et 63 ans après, devient la FFMJSEA, Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.

### Une Fédération représentative

- 101 Comités Départementaux et 22 Comités Régionaux qui œuvrent bénévolement en faveur du sport et de la jeunesse
- 18 000 licenciés qui se mettent bénévolement au service des instances publiques, sportives, de jeunesse et d'engagement associatif pour toutes les actions dirigées vers la jeunesse et les sports
- une force de réflexion écoutée et reconnue par les instances publiques et le mouvement de la jeunesse et des sports, grâce à l'expérience et à la compétence de ses membres issus du milieu associatif
- l'aide sociale au profit de ses licenciés en difficulté
- le garant des valeurs que représentent les distinctions ministérielles de la jeunesse et des sports

### Une audience

Le Président de la FFMJSEA est membre de droit du comité national d'attribution de la médaille ministérielle.

La FFMJSEA travaille en partenariat avec les cabinets ministériels en charge de la jeunesse et des sports.

Les présidents des comités de la Fédération siègent aux commissions régionales et départementales d'attribution de la médaille ministérielle.

La FFMJSEA travaille en partenariat avec les DRCS et les DDCS, et avec les CROS et les CDOS.

La FFMJSEA est membre associé du CNOSEF.

La FFMJSEA est une fédération agréée par le CNDS.

## La FFMJSEA

### Ses orientations

Outre ses objectifs de représentation, de rassemblement et de réussite, la FFMJSEA...

- intervient auprès des pouvoirs publics et des organismes sportifs, de jeunesse et d'éducation populaire pour appuyer toute action et tout projet en faveur de la jeunesse
- soutient toute action pour la valorisation du bénévolat menée dans le mouvement associatif de la jeunesse et des sports
- encourage l'accès du sport au plus grand nombre
- participe à la promotion des qualités physiques et morales constituant le fondement des activités sportives

### Ses actions

La FFMJSEA mène des actions...

- avec les DRCS et les DDCS, avec les CROS et les CDOS
- avec les Fédérations Handisport et Sport Adapté
- en faveur des jeunes sportifs en difficulté
- en faveur des jeunes en milieu rural, avec la Fédération Nationale du Sport en milieu rural
- dans les quartiers sensibles et pour lutter contre les incivilités et la violence dans le sport
- pour sensibiliser à la fonction éducative et sociale du sport
- pour encourager le sport au féminin, la mise en place et le suivi d'actions d'insertion par le sport

### Ses réalisations

Depuis **2001**, La FFMJSEA travaille au regroupement d'associations européennes de médaillés sportifs et de jeunesse.

En **2006**, la Fédération obtient du Préfet de Police de Paris l'agrément de groupement sportif, puis du Ministère l'agrément national de Jeunesse et d'Éducation Populaire. Elle organise, via ses comités, le prix de la sportivité.

En **2010**, elle crée le Challenge Fédéral du Jeune Bénévole, puis en 2011, le Challenge Fédéral de la Citoyenneté.

Fin **2013**, le Président obtient de la Ministre le relogement de la Fédération au siège du Ministère, à Paris.

Le **21 Juin 2014**, la FFMJSEA participe, sous la conduite des Comités de Paris et d'Ile-de-France, avec de nombreux Comités Départementaux, au ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, sous le patronage du Ministère et du Secrétariat d'Etat chargés de la Jeunesse et des Sports.

## Les distinctions honorifiques ministérielles Jeunesse, Sports et Engagement Associatif

Les distinctions honorifiques ministérielles ont été instituées, afin de récompenser et de rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui, bénévolement, consacrent une grande partie de leur temps au service des autres, au service de l'intérêt général.

### La Lettre de Félicitations

La Lettre de Félicitations de la Jeunesse et des Sports a été créée pour honorer des personnes bénévoles qui ne disposent pas du temps d'activité leur permettant de prétendre à la Médaille. Elle constitue un témoignage de reconnaissance dans l'attente éventuelle de l'attribution de la Médaille de Bronze.

### La Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

Elle comporte 3 grades : le **Bronze**, l'**Argent** et l'**Or**.

Destinée à honorer les personnes bénévoles qui se sont distinguées au service des activités sportives, de Jeunesse et d'Éducation Populaire, elle est décernée comme suit :



#### BRONZE

→ 6 ans d'activité de dirigeant, soit un total de **6 ans** d'activités bénévoles



#### ARGENT

→ 4 ans d'ancienneté dans le Bronze, soit un total de **10 ans** d'activités bénévoles



**OR** → 5 ans d'ancienneté dans l'Argent, soit un total de **15 ans** d'activités bénévoles